

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil d'administration
du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 96-1181 du 30 décembre 1996 de finances pour 1997, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 97-1040 modifié du 13 novembre 1997 créant le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2019 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat ;

Vu la délibération D1909-02 du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat du 18 septembre 2019,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité, est nommé président du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 20 septembre 2019.

Pour le ministre par délégation :
Le directeur général des entreprises,
THOMAS COURBE